



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dopage

Question au Gouvernement n° 1284

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

M. le président. La parole est à M. Marc Vampa, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Marc Vampa. Ma question, à laquelle j'associe mon ami François Rochebloine, chargé des sports au sein de notre groupe, ainsi que Raymond Durand et tout le groupe Nouveau Centre, s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé des sports.

Monsieur le secrétaire d'État, devant la multiplication des cas de dopage depuis quelques années, les instances nationales et internationales ont entrepris de mener une politique volontariste contre ce fléau qui ternit l'image du sport comme ses valeurs sociales et éducatives.

M. Roland Muzeau. Et le Président de la République, il ne se dope pas, lui ?

M. Marc Vampa. En France, votre ministère a mené une politique active en instaurant en 2008 de nouvelles sanctions pénales contre le trafic des produits dopants, décision qui a déjà porté ses fruits, et en mettant en place une surveillance médicale particulière pour les sportifs de haut niveau. Je salue en outre les efforts consentis par les fédérations sportives et le travail remarquable de l'Agence française de lutte contre le dopage. Le sport a besoin de règles claires, applicables à toutes les disciplines et à tous les niveaux de compétition, et mettant tous les sportifs sur un pied d'égalité. Il constitue en effet un enjeu majeur de santé publique et de respect d'une dimension éthique essentielle pour notre jeunesse.

Face à la récurrence des cas avérés et prouvés - bien que la présomption d'innocence doit prévaloir dans ce domaine comme dans les autres -, pouvez-vous dresser un bilan de votre action et nous indiquer quelques pistes qui pourraient encore améliorer l'efficacité de la lutte contre le dopage ? Je pense particulièrement aux actions de prévention menées auprès des clubs et des jeunes.

M. le président. La parole est à M. Bernard Laporte, secrétaire d'État chargé des sports.

M. Bernard Laporte, *secrétaire d'État chargé des sports*. Monsieur le député, je vous remercie de votre question, dont l'actualité des derniers jours montre le bien-fondé. La France a toujours été un pays leader en termes de lutte contre le dopage. Les gouvernements, de droite comme de gauche, se sont employés à défendre cette image de la France et j'en suis ravi. Nous continuerons dans cette voie.

Le ministère des sports a investi 22 millions d'euros dans la lutte contre le dopage. Celle-ci comprend trois volets.

Le premier concerne la prévention. J'ai lancé une campagne en ce sens à destination des éducateurs et des associations sportifs. Voici d'ailleurs un DVD particulièrement pédagogique (*M. le secrétaire d'État montre le DVD aux députés*), que vous pourrez trouver dans nos services déconcentrés. (" Ah ! " sur les bancs du groupe SRC.)

Le deuxième volet porte sur la répression. La loi du 3 juillet 2008 a pénalisé la détention de produits dopants. Auparavant, seuls le trafiquant, qui vendait ces produits, et le sportif, qui les consommait, encouraient une sanction. Au milieu, ceux qui en détenaient, mais qui n'étaient ni l'un ni l'autre, n'étaient jamais poursuivis... Vous vous souvenez sans doute de cette femme d'un coureur cycliste lituanien, qui avait pu suivre tout le Tour de France le coffre de sa voiture rempli de produits dopants, sans avoir jamais été inquiétée. Désormais, ce n'est plus possible. Les effets bénéfiques de la loi du 3 juillet se sont aussitôt manifestés.

Troisièmement, nous avons signé, Mme Bachelot et moi-même, un protocole d'accord avec les industries du

médicament prévoyant que celles-ci informeront les autorités de lutte contre le dopage sitôt qu'une molécule ou un nouveau produit potentiellement dopant sera développé. Ce qui nous permet, sans attendre, de mettre parallèlement en place des tests et de mettre fin au phénomène de la " molécule de retard " dont les tricheurs profitaient souvent.

Certes, tout n'est pas parfait. Il nous reste à transposer le code mondial anti-dopage, entré en vigueur le 1er janvier 2009. Je compte sur vous pour nous aider à le mettre en oeuvre rapidement. À cet égard, nous vous proposerons une solution dans les prochains jours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Marc Vampa](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1284

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 mai 2009